

HABILITATION ELECTRIQUE BRL CHARGE D'INTERVENTION (Selon la norme NF C18-550)

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Appliquer les procédures de sécurité lors des interventions d'ordre électrique sur un véhicule électrique.
- Organiser les interventions sur un véhicule électrique dans le respect de la norme NF C 18-550.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux, interventions ou essais

Programme

- Différencier les grandeurs électriques : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance
- Connaître l'architecture des véhicules/engins thermiques, électriques et hybrides
- Lister les domaines de tensions et les caractéristiques des conducteurs, des isolants et le degré de protection des connecteurs (IP XX) ;
- Lister les principaux effets et conséquences du courant électrique sur le corps humain et ses conséquences (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures internes et externes, etc.)
- Connaître les règles élémentaires de prévention du risque électrique (respect des canalisations isolées, opération (connexion/déconnexion, nettoyage, manipulation, etc.) sur les générateurs dont les caractéristiques sont : une tension ≤ 60 Vcc ou ≤ 25 Vac ; une capacité ≤ 180 Ah ;
- Conduite à tenir en présence de risque électrique (pièces nues de tensions supérieures aux seuils).
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident ;
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie.

BRL – CHARGE D'INTERVENTION

- Citer les différents travaux avec ou sans voisinage : hors tension, sous tension
- Préciser le rôle des acteurs (exécutant, chargé de réparation, chargé de xxx)
- Caractériser les domaines d'intervention et d'essai
- Analyser le risque électrique
- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans voisinage (symboles, rôles de chacun, etc.)
- Énoncer les prescriptions d'exécution des travaux d'ordre non électrique et d'ordre électrique ;
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Analyser les risques liés à l'activité : d'intervention ; d'essai
- Décrire les travaux hors tension : par consignation, par mise hors tension
- Décrire les limites du chargé de consignation par rapport aux travaux sous tension
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Décrire les opérations sur les batteries et les limites par rapport aux travaux sous tension
- Analyser les risques liés aux opérations sur batteries : Connexion/déconnexion ; Manipulation ; Contrôles ; Vérification de l'électrolyte ; Nettoyage (corps et plots)
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention ou d'un essai avec ou sans voisinage
- Énoncer les fonctions des matériels électriques (dispositif de séparation, dispositif de VAT) ;
- Caractériser les équipements de protection collective, individuelle ainsi que l'outillage : utilisation et domaine d'utilisation
- Décrire pour le véhicule/engin, les opérations de la : consignation / déconsignation ; mise hors tension/remise sous tension

- Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation ou de mise hors tension, avis de fin de travail) ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).

Méthode pédagogique

- Apports théoriques et pratiques.
- Echange thématique des expériences, des pratiques et des représentations des participants visant à mettre à jour les synergies et à nourrir des réflexions consensuelles

Public

Exécutant, encadrant réalisant des opérations d'ordre électrique sur véhicules électriques en tant que chargé d'intervention.

Prérequis

- **Pré-requis du commanditaire**
 - Mettre à disposition une salle de formation équipée.
 - Tenir compte des pré-requis des apprenants.
 - Remettre les supports et documents relatifs à la formation.
 - Être en conformité avec la norme NF C 18-510 au niveau des équipements mis à disposition.
 - Préciser si la formation dispensée est spécifique.
 - Remettre des livrets de prescription électrique.
- **Pré-requis apprenants**
 - Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les apprenants doivent être capable de lire et de comprendre les instructions de sécurité.

Validation visée

HABILITATION ELECTRIQUE BRL CHARGE D'INTERVENTION

Procédure d'évaluation

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques

- Une évaluation théorique et pratique sera menée en fin de formation afin de valider les acquis des stagiaires, selon les critères de la norme NFC 18-550 :
 - Évaluation théorique (QCM)
 - Évaluation pratique : réaliser plusieurs mises en situation suivant les compétences demandées en fonction des opérations confiées décrite sur la norme NFC 18-550
- Grille d'évaluation portant sur la qualité de la formation et l'atteinte des objectifs.
- Attestation de stage systématiquement envoyée au stagiaire.

Durée

- 2 jours (14 heures)

Effectif

- Maximum 12 personnes

Lieu de formation

EN ENTREPRISE

**INTRA ENTREPRISE
DANS VOS LOCAUX**

Nous consulter